

Przemysław Dębowski

Université Jagellonne
de Cracovie

LE PORTUGAIS EUROPÉEN RISQUE-T-IL DE DEVENIR UNE LANGUE PÉRIPHÉRIQUE ?¹

1. INTRODUCTION

La question de la réforme de l'orthographe portugaise a récemment soulevé des polémiques acharnées au Portugal, surtout en 2008 et 2009. Il s'agit de l'accord orthographique élaboré en 1990 qui est officiellement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, en réglant et en unifiant l'orthographe du portugais des deux côtés de l'océan Atlantique. Cette unification a suscité bien des débats passionnés qui ont pullulé dans tous les médias lusophones (et, surtout, portugais), en prêchant avec zèle soit un avenir lumineux de la langue portugaise ainsi réformée, soit une mort prochaine et inéluctable. La rhétorique de certaines de ces opinions étonne, voire choque, par leur exubérance et leur caractère dramatique. Pourquoi le nouvel accord orthographique éveille-t-il de telles controverses ?

Pour comprendre l'origine des discussions et des disputes dont nous sommes témoins aujourd'hui, il faut connaître les principales étapes de la formation de l'orthographe du portugais en Europe et au Brésil, en suivant les changements que les deux variantes ont subis au cours des siècles.

2. HISTOIRE SUCCINCTE DE L'ORTHOGRAPHE PORTUGAISE

Il est possible de distinguer trois périodes dans l'histoire de l'orthographe portugaise (cf. Gomes et Cavacas 2005 : 31).

La première, que l'on pourrait appeler « phonétique », s'étend des débuts du portugais écrit, c'est-à-dire dès la fin du XII^e siècle, jusqu'à la Renaissance qui a fleuri au Portugal, comme dans d'autres pays européens, au XVI^e siècle. Les textes médiévaux se caractérisent par une graphie plutôt arbitraire – les scribes notaient ce qu'ils entendaient selon les principes qu'ils jugeaient adéquats, sans nécessairement faire preuve de conséquence dans leurs choix. Et pourtant, c'était une graphie plus régulière que celle qui prédominera ultérieurement (Teyssier 1982 : 24).

¹ Le texte a été rédigé au début de 2010 comme résultat du travail mené par l'auteur durant et après l'université d'été *Centre-Périphéries* organisée à Pécs (Hongrie) par l'Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3 et l'Université de Pécs (août 2009).

Avec le renouveau de la vie intellectuelle sous le règne de Manuel I^{er} d'Aviz (1495–1521), qui a entraîné, entre autres, l'enrichissement du portugais en mots empruntés aux langues classiques (grec et latin), étudiées volontiers à l'époque, on commence petit à petit à écrire en accord avec l'étymologie que l'on croit juste, ce qui a eu un appui dans les œuvres théoriques de l'époque². Il en a résulté, d'une part, des graphies latinisantes et d'autre part (faute d'une méthode fiable d'approfondir l'histoire des mots), des graphies erronées, fondées sur des étymologies fantaisistes³. Le nombre de ces erreurs n'a diminué qu'au XIX^e siècle, avec le développement de la linguistique comparative et historique – mais elle a parfois conduit à des simplifications excessives, elles aussi sans fondement historique. C'est pourquoi cette période-là peut être nommée « pseudo-étymologique ». Comme résultat, le désordre dans l'écriture portugaise était visiblement avancé et régnait des deux côtés de l'Atlantique.

Pourtant, il y a eu des propositions d'une orthographe portugaise simplifiée dès le XVI^e siècle, des propositions qui ont surgi de l'opposition à l'écriture pseudo-étymologique. De telles réactions se rencontrent par exemple dans *Ortographia da lingua portuguesa* (1576) de Duarte Nunes de Leão, l'un des premiers grammairiens portugais, dans *Ortographia ou arte para escrever certo na lingua portuguesa* (1633) de Álvaro Ferreira de Vera, noble et écrivain, *Ortografia da Lingua Portuguesa* (1671) de João Franco Barreto, écrivain, et dans *O Verdadeiro Método de Estudar* (1746) de Luís António Verney, philosophe et écrivain des Lumières. Au XIX^e siècle, ce sont, entre autres, Almeida Garrett et António Feliciano de Castilho, écrivains romantiques, qui ont postulé une simplification de l'orthographe portugaise et l'élaboration d'une norme unique (Gonçalves 2003 : passim).

Il importe de rappeler que dès le XV^e et au cours du XVI^e, la langue portugaise était progressivement portée dans plusieurs coins du monde par les marins et les colons du Portugal qui quittaient leur patrie pour explorer les terres du Nouveau Monde. Ainsi, le portugais s'est-il progressivement implanté en Afrique (Cap Vert, Sao Tomé-et-Principe, Guinée-Bissau, Angola, Mozambique), en Amérique du Sud (Brésil), en Asie (Inde – Goa, Chine – Macao, Japon) et en Océanie (Timor oriental). Parmi toutes ces colonies, le Brésil a, le premier, réussi à s'émanciper de la métropole, en déclarant son indépendance le 7 septembre 1822 (les autres devront attendre encore au moins un siècle et demi, les changements ne démarrant qu'après la chute de la dictature salazariste le 25 avril 1974⁴). C'est un fait significatif aussi du point de vue linguistique : le

² À titre d'exemple : Amaro de Roboredo, *Regras da orthographia portugueza* (probablement 1615) ; José de Macedo, *Antidoto da Lingua Portuguesa* (1710) ; Jerónimo Contador de Argote, *Tratado Breve da Orthografia da Lingua Portuguesa* (1721–1725) ; João de Morais Madureira Feijó, *Orthographia ou Arte de escrever e pronunciar com acerto a Lingua Portuguesa* (1734) (Gonçalves 2003 : passim).

³ P.ex. : « A rasoã, he porque elles dividem o seu alfabeto em diferentes especies de letras, e entre estas, huma de letras Solares, e Lunares. » ('La raison en est qu'ils divisent leur alphabet en différents genres de lettres, et parmi ceux-ci, l'un de lettres solaires, et [l'autre de lettres] lunaires.'). où *elles* et *differentes* s'approchent de leurs étymons latins, et *rasoã, he* et *huma* vont à l'encontre de leurs étymologies (phrase tirée de : Fr. João de Sousa, *Vestigios da Lingua Arabica em Portugal*, Officina da Academia Real das Sciencias, Lisboa, 1789, p. XIII).

⁴ Les dates exactes où les colonies deviennent indépendantes du Portugal sont les suivantes : Guinée-Bissau, le 10 septembre 1974 ; Mozambique, le 25 juin 1975 ; Cap Vert, le 5 juillet 1975 ; Sao

portugais parlé au Brésil a officiellement commencé, lui aussi, sa vie autonome. Bien sûr, il s'était développé avec une indépendance relative du portugais européen dès le début de l'existence de la colonie, mais le statut de langue officielle d'un État souverain – quoiqu'elle ait continué de s'appeler portugaise – a rendu légitime son propre règlement intérieur, indépendant des décisions prises à Lisbonne. C'est en ce XIX^e siècle, à cette époque où fleurit également la culture brésilienne, qu'est née la scission en deux normes de la langue portugaise, codifiées des deux côtés de l'Atlantique : le Brésil décidait pour le portugais brésilien et le Portugal pour le portugais parlé en Europe et dans toutes ses colonies. Cette situation persiste jusqu'à aujourd'hui – pendant que la norme brésilienne est limitée aux frontières du Brésil, la norme européenne s'applique dans tous les pays où le portugais est la langue officielle.

Les premiers pas législatifs vers un règlement de l'orthographe portugaise ont été faits en Amérique Latine, au début du XX^e siècle : en 1907, l'Académie brésilienne des lettres (*Academia Brasileira de Letras*) a commencé à la simplifier dans ses publications. C'était un projet auquel ont collaboré des Brésiliens illustres comme Medeiros e Albuquerque, Euclides Rodrigues da Cunha et Rui Barbosa.

Trois ans plus tard, l'initiative naît de l'autre côté de l'océan : après la proclamation de la République au Portugal, on a désigné une commission qui devait établir une orthographe simplifiée et uniforme pour les publications officielles et pour l'enseignement. Les résultats du travail de cette commission (constituée par des spécialistes comme Gonçalves Viana, Carolina Michaëlis, Cândido de Figueiredo, Leite de Vasconcelos...) ont vu le jour en 1911. Publiée dans le *Journal du Gouvernement* (*Diário do Governo*) n° 213, du 12 septembre 1911, la *Réforme Orthographique* (*Reforma Ortográfica*) repoussait le principe étymologique dans la graphie, en éliminant, entre autres, les digrammes d'origine grecque et les consonnes géminées d'origine latine ; elle les remplaçait par des lettres correspondant mieux à leur prononciation. Cette réforme introduisait des accents dans les mots proparoxytons et supprimait les apostrophes⁵. Ainsi a commencé l'étape moderne dans l'histoire de l'orthographe portugaise.

Cette première réforme, vraiment radicale, ne s'est pourtant pas étendue jusqu'au Brésil. Aussi, en 1915, l'Académie brésilienne des lettres a-t-elle décidé d'harmoniser l'orthographe brésilienne avec celle du Portugal, mais elle a rejeté cette résolution quatre ans plus tard. En 1924, l'institution revient au projet et, en coopération – sur un pied d'égalité ! – avec l'Académie des sciences de Lisbonne (*Academia das Ciências de Lisboa*), elle commence à élaborer une orthographe commune. Le résultat de leur travail a été le premier accord orthographique préliminaire entre le Portugal et le Brésil, approuvé en 1931 par les deux organes (au Portugal, on l'a publié le 25 mai 1931 dans le *Journal du Gouvernement* n° 120, 1^{re} série).

En réalité, cet accord de 1931 n'a jamais été mis en pratique ; les deux pays ont publié des vocabulaires indépendants qui continuaient à confirmer certaines divergences

Tomé-et-Principe, le 12 juillet 1975 ; Angola, le 11 novembre 1975 ; Timor oriental, le 28 novembre 1975.

⁵ P.ex. : *afirmar* > *afirmar* 'affirmer' ; *hymno* > *hino* 'hymne' ; *hipothese* > *hipótese* 'hypothèse, chance' ; *lyrico* > *lírico* 'lyrique' ; *orthographia* > *ortografia* 'orthographe' ; *philosopho* > *filósofo* 'philosophe' ; *prohibir* > *proibir* 'interdire' (exemples tirés de *Dicionário Português-Français*, 8.^a Edição, Livraria Francisco Alves, Rio de Janeiro / Livrarias Aillaud e Bertrand, Paris-Lisboa, 1913).

graphiques entre les deux variantes du portugais – le Portugal en 1940 (*Vocabulaire Orthographique de la Langue Portugaise – Vocabulário Ortográfico da Língua Portuguesa*) et le Brésil en 1943 (*Petit Vocabulaire Orthographique de la Langue Portugaise – Pequeno Vocabulário Ortográfico da Língua Portuguesa*).

Néanmoins, la conscience du besoin d'une unification de l'orthographe portugaise a clairement mûri. En 1943, le Brésil a adopté le nouveau *Formulaire Orthographique (Formulário Ortográfico)*, selon lequel il ne noterait plus les lettres étymologiques qui ne se prononçaient pas⁶. En 1945, suite à la *Convention Orthographique Luso-Brésilienne (Convenção Ortográfica Luso-Brasileira)*, on a signé le premier *Accord Orthographique (Acordo Ortográfico)*, publié comme le décret n° 35228 dans le *Journal du Gouvernement*, le 8 décembre 1945, qui devrait unifier, enfin, l'orthographe portugaise. Pourtant, approuvé au Portugal et dans tous les autres pays de la langue officielle portugaise (Cap Vert, Sao Tomé-et-Principe, Guinée-Bissau, Angola, Mozambique et Timor oriental – alors toujours colonies portugaises, donc suivant l'orthographe de la métropole), le décret a été rejeté au Brésil parce qu'il contenait des régulations anachroniques qui auraient annulé les changements du *Formulaire* de 1943.

Ainsi, la question de l'unification fut-elle repoussée vers un avenir lointain et indéfini. Des deux côtés de l'Atlantique, il s'en est suivi des réformes indépendantes.

Au Brésil, suivant la loi n° 5765 du 18 décembre 1971, on a supprimé l'accent circonflexe servant à la distinction des mots homographes⁷, car cet accent était responsable de la majorité des divergences orthographiques entre ce pays et le Portugal (où l'on l'avait éliminé dès 1945). Les accents qui, dans certains groupes de mots, marquaient la syllabe portant l'accent secondaire ont été supprimés eux aussi⁸.

Au Portugal, selon le décret-loi n° 32/73 du 6 février 1973, on a fait le même pas qu'outre-Atlantique deux ans auparavant – les signes diacritiques indiquant la syllabe à l'accent secondaire dans quelques groupes de mots ont disparu (v. note 8).

Après la Révolution des Œillets au Portugal et la chute de la dictature, l'Académie des sciences de Lisbonne et l'Académie brésilienne des lettres ont élaboré, en 1975, un projet d'accord qui cependant n'a jamais eu de caractère officiel.

En 1986, grâce à l'initiative du Président de la République du Brésil, José Sarney, les représentants des pays lusophones (alors sept : Angola, Brésil, Cap Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal et Sao Tomé-et-Principe) se sont rencontrés à Rio de Janeiro et ont élaboré les *Bases Analytiques de l'Orthographe Simplifiée de la Langue Portugaise de 1945, renégociées en 1975 et consolidées en 1986 (Bases Analíticas da*

⁶ Il s'agit d'une régulation que l'accord de 1990 impose aussi au portugais européen, décrite et illustrée d'exemples dans la section suivante (**3. L'accord orthographique de 1990** ; v. les principales modifications qu'il introduit, point 3).

⁷ Dans la plupart des cas, c'étaient des paires de type *choro* 'je pleure' – *chôro* 'pleurs' ; *sosego* 'j'apaise, je rassure' – *sossêgo* 'calme, paix'. Il y avait aussi des cas comme *cor* 'cœur' (dans l'expression *de cor* 'par cœur') – *côr* 'couleur' ; *molho* 'botte (de paille), trousseau (de clés)' – *môlho* 'sauce' (exemples tirés de : Viola i Ignacy Sachsowie, *Mały słownik portugalsko-polski*, Państwowe Wydawnictwo Wiedza Powszechna, Warszawa, 1969).

⁸ Il s'agit des adverbes terminés en *-mente* et des mots dérivés à l'aide d'un suffixe qui commence par *z-*, p.ex. *esporadicamente* 'sporadiquement' > *esporadicamente* ; *ràpidamente* 'vite' > *rapidamente* ; *sòzinho* 'seul' > *sozinho* ; *màscarazinha* 'petit masque' > *mascarazinha*.

Ortografia Simplificada da Língua Portuguesa de 1945, renegociadas em 1975 e consolidadas em 1986) qui, comme les réformes sur lesquelles elles s'appuyaient, ne sont jamais entrées en vigueur.

3. L'ACCORD ORTHOGRAPHIQUE DE 1990

En 1990 commence l'histoire de l'accord qui est l'objet des disputes actuelles. Cette année-là, l'Académie des sciences de Lisbonne a, une fois de plus, convoqué une réunion dont résulte le nouvel *Accord Orthographique de la Langue Portugaise (Acordo Ortográfico da Língua Portuguesa)*, signé le 16 décembre 1990 par l'Angola, le Brésil, le Cap Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal et le Sao Tomé-et-Principe. Le parlement portugais l'a ratifié le premier, dès 1991. Son entrée en vigueur était prévue pour le 1^{er} janvier 1994, mais elle fut annulée en raison du rejet manifesté par certains pays concernés (les régulations de l'accord stipulaient que tous les pays où il serait appliqué devaient le ratifier).

En 1996, l'accord orthographique n'était toujours approuvé que par trois pays : le Portugal, le Brésil et le Cap Vert. Deux ans plus tard, à Praia (Cap Vert), on a signé le *Protocole Modificatif à l'Accord Orthographique de la Langue Portugaise (Protocolo Modificativo ao Acordo Ortográfico da Língua Portuguesa)* qui a retiré du texte original la date de son entrée en vigueur.

En 2004, à Fortaleza (Brésil), on a approuvé le *Second Protocole Modificatif à l'Accord Orthographique (Segundo Protocolo Modificativo ao Acordo Ortográfico)* prévoyant que, au lieu de la ratification par tous les pays, il serait suffisant que trois membres de la CPLP⁹ ratifient l'accord orthographique de 1990. On a aussi inclus, dans le groupe des pays où cette réforme devrait entrer en vigueur, le Timor oriental qui venait de prendre son indépendance face à l'Indonésie et qui a choisi le portugais comme langue officielle¹⁰.

Le 29 septembre 2008, le Président de la République du Brésil, Luís Inácio Lula da Silva, a promulgué les modifications de l'orthographe de la langue portugaise au Brésil qui sont entrées en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009. Au Portugal, après la ratification par le parlement (le 16 mai 2008), le Président de la République, Aníbal Cavaco Silva, a approuvé le nouvel accord le 21 juillet 2008. Entre cette date et la fin de 2009, l'accord a aussi été ratifié par le Sao Tomé-et-Principe (le 17 novembre 2006), le Cap Vert (le 1^{er} octobre 2009) et la Guinée-Bissau (le 23 novembre 2009).

L'accord orthographique de 1990 aurait donc dû commencer à être appliqué au début de l'année 2009. Et le Brésil n'a pas traîné, la nouvelle orthographe y est officiellement employée sans protestations du public, quoique la période de transition ne prévoie son emploi obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 2013 (date que les Brésiliens

⁹ CPLP – Communauté des pays de langue portugaise (port. *Comunidade dos Países de Língua Portuguesa*), organisation fondée le 17 juillet 1996 par les pays lusophones (Angola, Brésil, Cap Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe). En 2002, après être devenu un État souverain, le Timor oriental a aussi été accueilli à la CPLP comme pays-membre.

¹⁰ Sur un pied d'égalité avec le tétoum, langue indigène appartenant au groupe des langues austro-nésiennes.

semblent traiter avec sérieux). Au Portugal, bien au contraire, la graphie à l'ancienne paraît ne pas être menacée, même si apparaissent des publications qui expliquent les nouveaux changements orthographiques (une sorte de guides – *prontuários*) et même si se publient des dictionnaires qui notent les mots de deux manières, celles d'avant et après la réforme. Bien sûr, la période de transition de six ans assure, pour l'instant, une liberté du choix, mais il semble que l'adoption générale de l'accord au Portugal soit encore très éloignée. Les discussions acharnées sur la réforme ne cessent point. La ministre de l'éducation portugaise, Isabel Alçada, a récemment admis que « le nouvel accord orthographique ne sera pas appliqué dans les écoles en 2010 et que les termes [de son application] ne sont pas encore définis » (16/12/2009)¹¹. Mais quelle est donc l'origine de cette résistance de la part des Portugais ?

La majorité des modifications de l'écriture touchent la norme européenne du portugais, pendant que la variante brésilienne ne change que d'une manière infime. Les principales modifications introduites par l'accord sont les suivantes :

1) les lettres *k*, *w* et *y* entrent dans l'alphabet portugais qui compte, dès lors, 26 lettres ;
 2) les noms des jours de la semaine, des mois, des saisons et des points cardinaux et intermédiaires s'écrivent avec une minuscule (p.ex. *Janeiro* 'janvier' > *janeiro* ; *Sudoeste* 'sud-ouest' > *sudoeste*) ;

3) les consonnes muettes des groupes *cc*, *cç*, *ct*, *pc*, *pç*, *pt* disparaissent (p.ex. *accionar* 'actionner' > *acionar* ; *correção* 'correction' > *correção* ; *director* 'directeur' > *diretor* ; *excepcional* 'exceptionnel' > *excepcional* ; *adopção* 'adoption' > *adopção* ; *ótimo* 'très bon' > *ótimo*) ;

4) les accents graphiques disparaissent de quelques formes verbales (p.ex. *vêem* 'ils/elles voient' > *veem* ; *lêem* 'ils/elles lisent' > *leem*), de quelques groupes de mots paroxytoniques (p.ex. *idéia* 'idée' > *ideia* ; *jibóia* 'boa' > *jiboia*) et de la majorité des mots homographes (p.ex. *pára* 'il/elle arrête' > *para* vs. *para* 'pour' ; *pêlo* 'poil' > *pelo* vs. *pelo* 'je pèle' et *pelo* ← *por* 'par' + *o* 'le') ; il en va de même avec le tréma qui disparaît totalement (p.ex. *lingüística* 'linguistique' > *linguística* ; *seqüência* 'séquence' > *sequência*) ;

5) le tiret est supprimé dans les mots composés si le préfixe se termine par une voyelle et commence par *r*, *s* ou une autre voyelle (p.ex. *anti-religioso* 'antireligieux' > *antirreligioso* ; *mini-saia* 'mini-jupe' > *minissaia* ; *auto-estrada* 'autoroute' > *autoestrada*), ainsi qu'entre les formes monosyllabiques du présent de l'indicatif du verbe *haver* et la préposition *de* (exprimant l'intention ou l'obligation, p.ex. *hei-de* > *hei de* ; *hão-de* > *hão de*) ;

6) le tiret se maintient dans les mots composés si le préfixe se termine par une voyelle et si l'élément suivant commence par la même voyelle (excepté le préfixe *co-*), ainsi que dans les mots composés désignant des espèces de plantes et d'animaux (p.ex. *micro-ondas* 'micro-ondes' ; *co-ocorrente* 'qui arrive en même temps' > *coocorrente* ; *couve-flor* 'chou-fleur' ; *formiga-branca* 'termite').

¹¹ Dans le corps de l'article, nous ne donnons que nos propres traductions des passages de la presse portugaise cités, en renvoyant le lecteur aux textes respectifs au moyen des dates de leur publication (la liste complète des articles consultés se trouve, dans l'ordre chronologique, dans la Bibliographie).

L'accord laisse aussi une certaine liberté quant au choix de la graphie de quelques groupes de mots (ce qu'on lui reproche, d'ailleurs), à savoir :

7) les titres des livres, les formes de traitement, les noms des domaines de la science et des cours et disciplines scolaires, ainsi que les noms des monuments, des édifices et des rues peuvent s'écrire avec une minuscule ou une majuscule (p.ex. « *Viagens na Minha Terra* » / « *Viagens na minha terra* », fr. « Voyages dans mon pays » ; *Senhor Professor* / *senhor professor* 'Monsieur le professeur' ; *Travessa da Pereira* / *travessa da Pereira* 'Passage du Poirier') ;

8) à cause de l'oscillation dans la prononciation, les consonnes des groupes *cc*, *cç*, *ct*, *pc*, *pç*, *pt* peuvent se maintenir dans la graphie des mots où elles ne sont pas toujours muettes – on admet leur double graphie (p.ex. *facto* / *fato* 'fait' ; *ceptro* / *cetno* 'sceptre' ; *recepção* / *receção* 'réception' ; *corrupto* / *corruto* 'corrompu').

Les changements qui concernent les deux variantes du portugais (points 1, 5, 6 et partiellement 4) ont un caractère plutôt arbitraire et règlent certaines inconséquences : comme le remarque justement Carlos Reis, en accord avec l'orthographe en vigueur, c'est-à-dire celle d'avant la réforme de 1990,

les homographies abondent, le contexte servant à éliminer les confusions éventuelles : j'écris *gelo* 'glace' et *gelo* 'je gèle', sans nécessité de l'accent graphique pour savoir où est le *e* ouvert et où est le *e* fermé ; (...) *colher* 'cuillère' et *colher* 'cueillir' ; et *acordo* 'accord' et *acordo* 'j'accorde / je me réveille'¹². Et il y a le fameux tirt : nous y insistons dans les formes monosyllabiques *hei-de* et *há-de* [présent de l'indicatif du verbe *haver*], mais nous n'y tenons pas dans *havia de* [imparfait du même verbe] (7/04/2008).

Les principales modifications qui ne touchent que le portugais brésilien (point 4 : suppression du tréma et des accents dans les mots paroxytons) n'ont pas plu à tout le monde, mais elles ont fini par être acceptées et dès le 1^{er} janvier 2009, dans les journaux les plus importants au Brésil, on ne trouve plus aucun tréma dans les mots indigènes.

Quant au portugais européen, les changements sont plus visibles (points 2 et 3) et suscitent des réactions fort nerveuses chez les Portugais. Les majuscules dans les noms des mois ou des saisons, majuscules auxquelles ils doivent renoncer, sont une pure convention, il n'y a donc aucun argument pour défendre leur emploi. Il en va tout autrement avec les consonnes muettes dont la suppression indigné beaucoup de gens au Portugal : il s'agit en effet des consonnes dont l'existence est justifiée étymologiquement et même si effectivement elles ne se prononcent pas depuis des dizaines d'années, elles indiquent, dans la plupart des cas, que la voyelle précédente dans la syllabe atone qu'elles ferment est ouverte (p.ex. *espectáculo* 'spectacle' s'article [ʃpɛ'takulu], pendant que la graphie *espetáculo* suggère la prononciation [ʃpɛ'takulu])¹³. C'est vrai, mais il est difficile de prouver qu'un Portugais moyen y pense lorsqu'il écrit, de même qu'il

¹² Les différences au niveau des voyelles toniques se présentent comme suit : *gelo* [e] 'glace' vs. *gelo* [ɛ] 'je gèle', *colher* [e] 'cueillir' vs. *colher* [ɛ] 'cuillère', *acordo* [o] 'accord' et *acordo* [ɔ] 'j'accorde / je me réveille'.

¹³ Ce problème ne se pose pas en portugais brésilien, où les voyelles atones ne souffrent pas l'élévation. Ainsi, la présence ou l'absence des consonnes en question dans la graphie ne constitue aucun indice quant au timbre de ces voyelles.

semble peu vraisemblable qu'il connaisse l'étymologie de chaque mot et que ce soit pour cette raison qu'il tienne à sauvegarder les consonnes muettes. D'ailleurs, c'est aussi un pas vers l'élimination de certaines inconséquences (que le Brésil avait effectuée dès 1943) dont on n'est pas toujours conscient :

en portugais actuel, nous maintenons la consonne muette dans *acto* ['acte'], mais nous nous en passons dans *contrato* ['contrat'] et dans *aflito* ['affligé'] (avant, *aflicto*) ; nous la perdons dans *prático* ['pratique'], mais nous la conservons dans *eléctrico* ['tramway'] ou dans *ecléctico* ['éclectique']. Nous écrivons *pronto* ['prêt'] (et non *prompto*), mais il semble que certains résistent à commencer à écrire *perentório* ['péremptoire'] au lieu de *peremptório*, en utilisant encore ce *p* (que personne ne prononce) bien visible (7/04/2008).

Pareillement, on ne fait aucune objection aux formes telles que *corar* 'rougir', qui se prononce toujours [kɔ'rar] (même si la graphie suggère [ku'rar]), ou *pregar* dont le sens dépend de la prononciation – [prɛ'ɣar] (articulation attendue) signifiant 'clouer' et [prɛ'ɣar] 'prêcher'. Ces irrégularités, résultant du développement phonétique des mots respectifs, constituent un contre-argument sérieux pour les défenseurs des consonnes muettes.

Du reste, l'accord n'impose aucune graphie qui aille à l'encontre de la prononciation – les consonnes en question sont supprimées dans les mots où elles restent invariablement muettes ; pourtant, si quelqu'un les articule, la réforme ne le prive pas du droit de les écrire (point 7). Il faut souligner que la prononciation de certains mots oscille non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi en fonction de la région au sein d'un seul pays :

Certains mettent en doute « l'uniformisation » de l'écriture, en invoquant les différences lexicales et celles de prononciation entre le Portugal et le Brésil. Eh bien, écrire de la même manière ne signifie pas parler de la même manière, comme le prouvent particulièrement les habitants de Alentejo [région au Portugal] et de São Miguel [la plus grande île de l'archipel des Açores] (10/05/2008).

En outre, comme le montrent les statistiques, il n'y a qu'un nombre infime des mots du portugais qui subissent des changements :

L'accord orthographique prévoit des altérations dans environ 1,6 % du lexique de la variante du portugais appelée luso-africaine (qui englobe le Timor oriental et Macao), pendant que dans la variante brésilienne seuls 0,5 % des mots commenceront à s'écrire d'une autre manière (8/04/2008).

Il ne faut tout de même pas oublier que si l'on considérait la fréquence d'emploi de ces vocables, le nombre d'occurrences des modifications s'exprimerait certainement en des nombres plus élevés.

Quoi qu'il en soit, l'accord orthographique de 1990 a ses partisans et ses détracteurs dans tous les États-membres de la CPLP. Mais c'est probablement à cause des modifications de l'orthographe du portugais européen précédemment mentionnées que, au Portugal, les discussions sont particulièrement ferventes. Les médias portugais ont été la scène d'une véritable bataille verbale entre les deux groupes qui ont tenté de démontrer soit la nécessité urgente et les résultats bénéfiques de la réforme, soit son inutilité voire ses conséquences catastrophiques. La presse des années 2007–2009 abonde en

articles dans lesquels des journalistes, des écrivains, des hommes politiques, des linguistes, etc. se sont prononcés sur le sujet. Les deux camps ont même élaboré des pétitions que chacun peut signer sur Internet – l'une pour une ratification plus rapide de l'accord (www.gopetition.com/online/17740.html), qui jusqu'au 31 décembre 2009 a recueilli 1183 signatures, et l'autre constituant un « manifeste en défense de la langue portugaise », contre l'accord (www.ipetitions.com/petition/manifestolinguaportuguesa/), jusqu'au 10 mai 2009¹⁴ signée plus de 110 mille fois (!). Ce qui est significatif, c'est que la seconde pétition non seulement est accessible sur d'autres sites Internet (comme p.ex. <http://www.jrdias.com/jrd-acordo-nao.htm>), mais elle a aussi son propre blog (<http://emdefesadalinguaportuguesa.blogspot.com/>). La différence entre le nombre des votes recueillis par les différentes pétitions ne laisse pas de doute quant à l'attitude des Portugais envers la réforme.

Pourtant, on a vu que les arguments de nature linguistique contre l'adoption de l'accord ne résistent pas à la critique, étant donné qu'il simplifie la graphie en l'approchant de la prononciation et n'impose rien qui soit incompatible avec l'articulation effective des mots. On peut discuter la question de savoir si les prescriptions concernant l'usage du tiret ou des majuscules sont justes ou non, mais dans ce cas-ci, il ne s'agit que de solutions conventionnelles. Il est vrai que les graphies facultatives qu'il consacre risquent d'entraîner un chaos. Mais est-ce réellement contre ces résolutions que se révoltent les Portugais ? On essaiera, à l'aide de quelques citations tirées surtout d'articles publiés sur Internet, de définir les raisons des disputes menées au Portugal.

4. ARGUMENTS POUR L'ACCORD DE 1990

Outre les avantages pratiques indéniables – « simplification des recherches sur Internet en portugais et un jargon juridique uniformisé pour les contrats internationaux » (2/05/2008) – l'argument peut-être le plus répété soutient que l'unification de l'orthographe du portugais facilitera son affirmation dans les pays appartenant à la CPLP et, chose encore plus importante, sur le plan international :

les institutions culturelles et politiques des pays lusophones ont tout l'intérêt à préserver la langue commune comme un lien entre tous et un facteur indiscutable de son affirmation dans le monde (...). Une orthographe unifiée devient absolument nécessaire aux organisations internationales où le portugais est la langue de travail, aux établissements d'enseignement étrangers où l'on cultive notre langue, à la diffusion et la promotion du livre en portugais dans les domaines inter-lusophones et international (15/03/2008).

Et d'autres d'ajouter : « Plus rapidement il sera appliqué, plus rapidement il sera possible de développer la politique internationale de la langue portugaise » (17/04/2008b : 100). Ainsi, disent les partisans de l'accord, le portugais deviendra l'ambassadeur de la lusophonie dans le monde entier et pourra faire concurrence à l'anglais omniprésent ou à l'espagnol dont le rôle s'accroît de plus en plus clairement. Il aura aussi des chances de jouir du prestige d'être l'une des langues des institutions internationales, ce qui signifierait la réalisation d'une des aspirations historiques du Portugal.

¹⁴ Date de la dernière actualisation de la page web qui y est mentionnée.

Parlé par près de 230 millions de personnes dans le monde entier et langue officielle de huit pays (...), le portugais n'est toujours pas reconnu comme langue officielle des Nations unies à l'instar de l'anglais, du français, de l'espagnol, de l'arabe, du russe ou du chinois. Ce projet de réforme (...) pourrait donc enfin permettre au Portugal de réaliser cette vieille prétention historique (2/05/2008).

Néanmoins, sans le Brésil, pays beaucoup plus peuplé et qui devient petit à petit une puissance économique à l'échelle mondiale, le portugais ne pourrait aucunement aspirer à ce statut et les Portugais devraient s'en rendre compte.

Une autre des raisons de cette modification linguistique (...) est simple : la population du Brésil, forte de 190 millions d'habitants, dépasse largement celle du Portugal, estimée à environ 10 millions d'individus. (...) l'économie brésilienne est suffisamment puissante pour que l'Union Européenne lui propose une alliance politique et économique, ce qui lui conférerait le même statut que la Chine, l'Inde et la Russie tandis qu'à titre de comparaison, l'économie portugaise ne représente qu'1 % du PIB de l'Union Européenne (2/05/2008).

L'accord entre en vigueur justement « à une époque où le Brésil prend de plus en plus d'importance sur la scène internationale, alors que le Portugal, son ancien colonisateur, enregistre un relatif déclin » (16/05/2008). Et, en effet, l'examen des chiffres est sans appel.

Ainsi, on arrive à la question la plus délicate, à savoir, la relation colonisateur-colonie. Le Portugal, ancienne puissance qui a découvert de nouvelles terres, métropole au centre d'un vaste empire colonial, aujourd'hui doit accepter non seulement le fait qu'une de ses ex-colonies l'a dépassé en développement et devient un acteur sérieux sur la scène internationale. Il doit comprendre aussi que tout seul, ou même en coopération avec les pays lusophones de l'Afrique – bref, sans le Brésil – il n'a pas d'outils suffisants pour promouvoir efficacement sa langue et sa culture, ni la lusophonie en général, car à l'époque de la mondialisation, les mérites historiques comptent beaucoup moins que le pouvoir de l'argent. Par conséquent, aussi amer soit-il, le Portugal, pays où le portugais a ses racines, dans le domaine de la politique culturelle et linguistique est pressé de céder un peu de sa place à un pays initialement périphérique. En d'autres termes, il lui faut admettre que « bien qu'il soit le berceau de la langue portugaise, il n'est pas son propriétaire unique dans le monde » (15/03/2008).

En fait, les défenseurs de l'accord admettent qu'au Portugal, il y a « un sentiment impérial enraciné en ce qui concerne la langue (...) [qui] a toujours été, au cours des siècles, une création collective des Portugais, des Africains, des Brésiliens et des peuples asiatiques » (9/02/2008). Les partisans de la réforme se montrent critiques face à ce phénomène, en déclarant que « c'est une perspective mesquine de voir le Portugal comme le propriétaire de la langue, le maître de la langue, les autres pays n'ayant qu'à suivre ce que le Portugal établit » (4/04/2008). Ils ne considèrent pas l'élimination des consonnes muettes comme une concession faite face au Brésil, en soulignant l'importance du rôle que ce pays joue dans la promotion de la culture exprimée en portugais.

(...) le Portugal doit-il demeurer accroché à une conception conservatrice de l'orthographe, comme si elle était le dernier bastion de l'identité portugaise ? (...) certains Portugais peuvent-ils persister à considérer le Brésil comme un partenaire inférieur dans ce processus ou même comme un ennemi ? Est-ce convenable ou intelligent d'ignorer ce que le Brésil

fait, par plusieurs voies, pour l'affirmation internationale de la langue portugaise ? Est-ce politiquement juste que nous ignorions le rapprochement croissant, dans différents domaines et dans celui de la langue aussi, des pays africains de langue officielle portugaise par rapport au Brésil ? (...) si dans l'avenir les pays africains de langue officielle portugaise et le Brésil aussi s'entendent quant à l'adoption d'une orthographe commune, en quelle position se trouve le Portugal ? (...) le Portugal a-t-il le droit de mettre des obstacles, dans la plupart des cas artificiels ou fondés sur des intérêts économiques, à un accord qui n'affecte pas les identités ni les singularités linguistiques légitimes ? (7/04/2008).

Si le Portugal refuse d'appliquer l'accord orthographique, disent ses partisans, dans la situation géopolitique présente, le pays risque de se trouver dans la périphérie de la lusophonie. Les Portugais devraient donc avaler la pilule et consentir aux changements.

(...) cela ne vaut pas la peine de douter que c'est le Brésil qui commande aujourd'hui sur le plan de la promotion de la langue portugaise. (...) si le portugais devient une langue internationale consacrée, nous risquons de rester ici comme une sorte de dialecte. Nous devons comprendre qu'au niveau international, il n'y a pas d'avenir pour la langue portugaise sans le Brésil (13/04/2008).

Les défenseurs de la réforme rassurent aussi ceux qui craignent que la nouvelle orthographe entraîne des changements dans la prononciation qui s'approcherait ainsi du portugais brésilien et exhortent les Portugais à rejeter les préjugés.

Cela vaut la peine de répéter ce qui est évident : un accord orthographique n'implique pas que l'on parle comme les Brésiliens ; ses conséquences sur le plan phonologique (celui de l'accent, entendons-nous) sont pratiquement nulles et inexistantes dans le domaine de la syntaxe. (...) Il y a un complexe qui, au fond, persiste entre nous : celui d'une conception de la langue portugaise en tant que patrimoine exclusif des Portugais. Eh bien, non seulement la langue n'est pas la propriété exclusive des Portugais, mais aussi son avenir dépend (et beaucoup) de la capacité d'affirmation internationale d'un pays avec le potentiel économique et géopolitique du Brésil. C'est pour cela qu'il serait bon que nous unissions nos efforts (que nous nous mettions d'accord), au lieu d'approfondir les divergences fondées sur des traumatismes qui restent à surmonter. Les traumatismes antibrésiliens sont intolérables et absurdes (...) (7/04/2008).

Les partisans de l'accord déclarent aussi que son adoption apportera des profits aux maisons d'édition et nient qu'elles aient des problèmes avec la réadaptation des livres à la nouvelle orthographe, en assurant que

une graphie commune (...) à tous les pays de langue officielle portugaise ouvrira un marché très ample pour l'édition portugaise, surtout pour le gigantesque marché brésilien. (...) je ne partage pas le pessimisme apocalyptique de ceux qui prophétisent une hécatombe bibliographique, avec des millions (vous avez bien lu) de livres "jetés à la poubelle", à cause des modifications amenées par l'Accord (...) (7/04/2008).

Pour conclure, selon ses défenseurs, l'accord orthographique de 1990 devrait être vite installé au Portugal pour des raisons multiples et variées :

Raisons de caractère éducatif, raisons de nature économique, raisons symboliques, raisons affectives, et même raisons technico-linguistiques. (...) Voulons-nous ou ne voulons-nous pas que la langue portugaise montre une cohésion relative qui aide à rendre viable son existence plurinationale, multiculturelle et pluricontinentale, avec stature et statut sur la scène

internationale et avec les avantages politiques, économiques et culturels qui en résultent ? Si nous le voulons, alors avançons avec l'accord orthographique ; si nous ne le voulons pas, alors oublions l'accord orthographique. Mais après il ne faudra pas se plaindre si l'isolement linguistique portugais (c'est-à-dire : celui des Portugais) s'avère le dernier bastion des Lusitains enfermés dans un village bien caché, résistant au changement et au rajustement modéré de l'orthographe (7/04/2008).

5. OBJECTIONS A L'ACCORD DE 1990

Comme nous l'avons déjà signalé, l'opposition à l'adoption de la réforme orthographique est particulièrement forte au Portugal. Ses détracteurs ont avancé plusieurs arguments et ils ont réussi à gagner appui d'un public considérable. Ils traitent l'accord avec des épithètes comme « mal conçu », « inutile », « mauvais », « sans critères de rigueur », « pernicieux », contenant « des imprécisions innombrables, des erreurs et des ambiguïtés » (6/05/2008b), en se référant au fait qu'il consacre les doubles graphies des mots dont la prononciation diffère d'un pays à l'autre. Ils sont persuadés que « l'accord n'assure aucune unité, il va plutôt rendre les divergences plus sensibles » (12/03/2008) et déplorent le chaos dans les écoles qu'ils prévoient après son entrée en vigueur :

L'insensibilité des propagateurs de l'accord orthographique envers les valeurs du patrimoine et de la stabilité orthographique au Portugal est préoccupante et choquante. Aux écoles, l'incertitude orthographique qui s'installera inévitablement aura un effet cumulatif avec les autres fléaux (...) qui ravagent notre système éducatif appauvri (3/05/2008).

D'ailleurs, ce genre de craintes s'observe aussi de l'autre côté de l'océan : « parmi presque 200 millions de Brésiliens, beaucoup n'arrivent même pas à respecter les règles anciennes et ils auront donc de grandes difficultés ou ignoreront même les nouveautés » (10/06/2009). Certains ajoutent que régler l'orthographe ne fait pas partie des compétences des fonctionnaires, en alléguant que l'accord de 1990

n'altérera en rien l'essence ou les processus de la langue et ne réussira presque aucunement à rendre les différentes variantes du portugais plus intercompréhensibles. Au contraire, il ne fera que créer, à quelques millions d'usagers, l'exigence incommode de perdre du temps pour apprendre les nouvelles règles dont le caractère arbitraire n'a d'égal que leur inutilité. S'il y a quelque chose à éliminer, ce ne sont pas les accents et les tirets, mais la sottise des bureaucrates » (23/08/2007).

Beaucoup de voix, comme celle qui précède, s'élèvent pour nier l'utilité de l'accord, en remarquant (d'ailleurs, non sans raison) que

les différences abyssales ne sont pas orthographiques – mais grammaticales et sémantiques. L'argument de l'unification de la langue pour des effets de paperasses officieuses internationales est peu convaincant (...). Le fait qu'un document international soit écrit en une variante quelconque du portugais fait-il la différence ? Nous comprenons tous l'écriture du Cap-Verdien Germano Almeida, du Brésilien Rúben da Fonseca, du Mozambicain Mia Couto ou de l'Angolais Pepetela (19/04/2008),

ainsi que

Six consonnes muettes n'ont jamais été (...) ce qui a constitué une barrière à l'intercommunicabilité entre les lecteurs et les écrivains des deux côtés de l'Atlantique. On peut dire la même chose du tréma, des quatre ou cinq règles d'accentuation qui seront altérées et des toujours exotiques dispositions sur le tiret (...). S'il y a des empêchements à la bonne compréhension entre les locuteurs du Brésil, du Portugal et des pays africains et asiatiques (...), ils concernent le choix du lexique et l'emploi des expressions locales (23/08/2007).

Il est difficile de ne pas être d'accord avec ces observations. Néanmoins, même si la simplification et l'unification de l'orthographe portugaise n'assurera pas une communication parfaite entre les lusophones parsemés aux quatre coins du monde, est-ce une raison suffisante de ne pas tenter de les introduire ?

Les défenseurs de l'accord peuvent se heurter contre des objections fort sérieuses de la part de leurs adversaires, auxquelles il est effectivement difficile de trouver des contre-arguments satisfaisants. Par exemple, la réforme se voit accusée d'avoir été élaborée et signée précipitamment, sans consultations nécessaires avec des spécialistes, en premier lieu (« cela a été un traité précipité et irréfléchi, élaboré par des gens inconnus, dits spécialistes, et approuvé par des politiciens, majoritairement avocats et ingénieurs, qui n'ont rien de spécialistes. Sans discussion. Sans appel. C'est inacceptable » (4/11/2009)). Et sans nécessité de ratification de la part de tous les pays formant la CPLP, en deuxième lieu :

si le Président de la République considère, comme il ne peut pas en être autrement, que le Traité de Lisbonne, pour entrer en vigueur, a besoin d'être ratifié par les 27 États membres de l'Union Européenne, par identité de raison, il devrait considérer que la ratification de l'accord par trois États ne suffit pas à le rendre obligatoire dans les huit pays de la CPLP (12/03/2008).

Même si la ratification de la réforme par seulement trois pays ne l'introduit pas dans tous les pays concernés, comme le soutient l'auteur du passage cité, mais permet son application exclusivement dans les États signataires (décision prise, rappelons-le, en 2004), cette résolution semble contraster avec l'un des buts que l'on attribue à l'accord, à savoir celui de faciliter la création d'un espace lusophone fort et stable. Peut-on parler d'une véritable union de pays lusophones qui doivent se servir d'une orthographe homogène, dont les avantages sont tellement soulignés, si son adoption n'a pas été suffisamment discutée et si les uns ont évité d'attendre l'opinion des autres ? Une certaine pression ne se fait-elle pas sentir ?

D'ailleurs, vu que l'histoire de l'accord a commencé il y a déjà vingt ans et vu qu'il paraît qu'elle ne va pas se terminer bientôt, on a tout le droit de se demander s'il est effectivement bien préparé. Il est à supposer que tout changement utile et vraiment nécessaire s'accepte plutôt vite et sans controverses qui se prolongent pendant des années. Et la réforme en cause constitue justement le cas contraire : « Le temps est une preuve suffisante de l'inutilité d'un accord qui a déjà fait des histoires, mais qui ne fait pas l'histoire » (6/09/2009).

Outre les arguments évoqués ci-dessus, la presse portugaise abonde en commentaires hystériques qui prédisent un avenir des plus sombres à la langue portugaise en

Europe, inévitable après l'adoption de l'accord de 1990, en identifiant ce dernier avec une menace sérieuse de la part du Brésil qui, écrit-on, révèle une mentalité colonisatrice.

L'accord orthographique est un acte colonial du Brésil sur le Portugal avec des règles qui ne sont pas réciproques (...). Le Brésil est le seul pays qui a reçu la langue de l'extérieur et qui impose une révision de la langue au pays-mère, comme si les États-Unis imposaient un accord orthographique à l'Angleterre (20/09/2009).

D'autres s'indignent que l'ancienne colonie du Portugal prétende lui prendre sa place centrale de métropole :

nous voyons le Brésil faire pression sur la Guinée-Bissau pour qu'elle ratifie l'accord en raison de l'importance de cette réforme. Quelle est cette importance, et pour qui l'accord est-il important ? Certainement pas pour les Bissau-guinéens qui se sont très bien entendus avec le portugais européen jusqu'à maintenant. Il est important pour le Brésil, pour s'affirmer, pour s'imposer, pour commencer à cimenter sa position de leader des pays de langue officielle portugaise. Cette position, pourtant, ne peut être occupée que par le pays d'où la langue est originaire (4/11/2009).

Le problème a été aussi observé par la presse étrangère qui écrit que « Certains écrivains et figures publiques du Portugal se sont (...) élevés contre le projet, estimant qu'il équivalait à une capitulation devant l'influence du Brésil » (16/05/2008) et que « beaucoup se sentent humiliés : *“On ne doit pas s'effacer derrière le Brésil”* » (2/05/2008).

Bref, il existe parmi les Portugais une crainte, et probablement déjà un sentiment d'être repoussés à la périphérie de l'espace de la langue portugaise dont ils ne sont plus les propriétaires uniques et pour laquelle ils ne décident plus seuls, car ils doivent la partager avec d'autres peuples, se révélant aujourd'hui plus importants que les citoyens de l'ancienne métropole. Ceux-ci semblent particulièrement irrités par le rapprochement de l'orthographe portugaise avec celle du portugais brésilien, en l'identifiant avec une perte douloureuse de la position centrale dans la lusophonie au profit de son ex-colonie. De fait, beaucoup croient qu'avec l'orthographe des Brésiliens, leur prononciation s'imposera aussi – et cette conviction naïve est encore suscitée par la presse : « Ne vous faites pas d'illusions. Le prochain pas est la prononciation. Cela pourra ne pas venir maintenant ni dans cinq ans, ni peut-être dans dix ans même. Mais c'est sûr comme la mort. La mort de la langue lusitane » (2/11/2009), même si la voix du bon sens apparaît également : « ce dont il s'agit dans cet accord orthographique, c'est d'approcher la graphie de l'articulation phonologique (approcher, non identifier) ou, en d'autres termes, la façon dont nous écrivons de la façon dont nous parlons » (7/04/2008).

L'attitude chauvine, fondée sur des sentiments nationalistes des Portugais envers leur langue et soutenue avec des arguments plutôt émotionnels que rationnels, engendre même de véritables aversions pour tout ce qui se lie à l'accord, trouvant leur écho dans la presse : « L'accord orthographique est une merde. L'Académie est une excroissance de temps anciens » (23/08/2009). Et encore :

L'accord orthographique est un tas déprimant de bêtises. (...) son adoption introduira un cancer incurable dans l'orthographe de la langue portugaise. (...) l'accord orthographique est un ensemble calamiteux de fautes inacceptables. (...) on se trouve face à un véritable crime contre la langue portugaise. (...) l'accord orthographique est une honte nationale (23/07/2008).

En un mot – les détracteurs de l'accord orthographique de 1990, quels que soient leurs arguments, présentent la conviction qu'à l'occasion des discussions sur cette réforme, il s'est avéré qu'au Portugal « on s'en fout complètement de la langue, de la culture, de l'enseignement, des maisons d'édition, de la présence de l'édition portugaise dans le monde » (12/03/2008).

6. CONCLUSIONS

En guise de conclusion, il faudrait essayer de répondre à la question que se posent les Portugais : « en perdant le “c” muet, sommes-nous colonisés par le Brésil ou ne faisons-nous qu'ouvrir des chemins de l'admirable monde de la lusophonie ? » (17/04/2008b : 95). Le portugais européen risque-t-il vraiment de devenir une langue périphérique par rapport au portugais brésilien ?

Le problème de l'accord de 1990 est plutôt une question psychologique et sociale que linguistique. Les changements qu'il introduit sont majoritairement justifiés. Il ne s'agit pas de garder l'orthographe étymologique qui, pour des raisons d'habitude, est difficile à rejeter pour ceux qui l'ont apprise il y a longtemps – ce qui est parfaitement compréhensible. De même, les personnes conscientes qu'une consonne muette avant une autre consonne ouvre à l'oral la syllabe qu'elle ferme en graphie, sont trop peu nombreuses pour croire que les Portugais s'en soucient au point de vouloir défendre l'état de choses actuel. Les linguistes sont divisés et en général, ils ne disent ni oui, ni non à la réforme : certains l'accusent de ne pas respecter l'étymologie, d'autres défendent la simplification de l'orthographe.

Précisément, une seule orthographe pour une langue à ce point diversifiée a toutes les chances de soulever des polémiques. Le portugais porté dans différentes régions du monde à l'époque des découvertes, diverge aujourd'hui considérablement de la langue de l'ancienne métropole, car dès le moment où il s'installait dans un nouveau pays, il évoluait de façon indépendante. Les changements se sont effectués pratiquement sous tous les aspects : phonétique (il s'est développé des sons différents dans les variantes d'outre-mer et en portugais européen), syntaxique (l'ordre des mots est resté plus rigide au Portugal) et lexical (il s'agit surtout des nombreux apports lexicaux des parlers indigènes des régions où le portugais a pénétré). Le portugais du Brésil – l'unique ex-colonie portugaise qui ait réussi à dépasser le Portugal quant au développement économique et gagné de l'importance sur l'arène internationale – devient peu à peu une langue de haut intérêt et que certains n'hésitent même pas à considérer un idiome autonome, le « brésilien ».

Laisant de côté la terminologie, il faut admettre qu'afin de créer un espace lusophone stable, qui puisse concurrencer ses homologues anglo- et hispanophone, il est plutôt déconseillé d'accentuer les divisions internes de la langue portugaise. Si on la promeut en tant que langue cohérente, mais composée de quelques variantes autonomes, elle aura probablement plus de chances de s'imposer. L'existence d'un lien qui noue toutes ces variantes serait un facteur facilitant ce processus. Une norme orthographique commune pour tous les pays formant la CPLP pourrait, précisément, jouer ce

rôle, en n'influant aucunement ni sur la prononciation, ni sur la syntaxe, ni sur le lexique des variantes respectives.

La peur d'un nombre considérable de Portugais, qui craignent que l'on veuille les forcer à parler « brésilien », résulte non seulement d'un manque d'information, mais surtout de la relation compliquée qu'ils ont toujours eue avec le Brésil.

À la sémi-périphéricité du Portugal a correspondu la sémi-colonialité du Brésil (...). La relation colonisateur-colonisé entre le Portugal et le Brésil a toujours été une relation au bord de l'effondrement ou au bord de l'inversion. Jusqu'aujourd'hui. C'est cette indéfinition qui rend l'accord orthographique aussi nécessaire que difficile (17/04/2008a).

L'établissement d'une seule orthographe pour le portugais européen et brésilien pourrait de fait mettre fin aux disputes sur l'importance des deux normes et il y en a qui le comprennent fort bien : « L'unification orthographique ne fait pas de merveilles, mais elle est le premier pas vers une politique de la langue cohérente. (...) Il est temps d'en finir avec le "désaccord" qui nous sépare de nos frères de langue » (10/05/2008).

Néanmoins, pour que cette unification se réalise, le Portugal, ancienne métropole et centre d'un empire, devrait accepter le fait que dans la situation géopolitique actuelle, c'est le Brésil qui prime parmi les pays lusophones. Consentir à l'unification orthographique du portugais, et surtout comprendre qu'elle ne signifie pas une périphérisation du portugais européen, serait la preuve d'une grande maturité de la part des lusophones du Vieux Continent. Et même si cette attitude semble de plus en plus fréquente, pour l'instant elle cède toujours la place, chez les Portugais, à l'indignation et à la peur de perdre leur position.

C'est pour cette raison que l'accord orthographique de 1990 prendra, semble-t-il, encore bien du temps pour commencer à être pleinement appliqué au Portugal.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Texte du *Formulaire Orthographique (Formulário Ortográfico)* approuvé en 1943 et altéré en 1971 (Brésil).

Texte de l'*Accord Orthographique (Acordo Ortográfico)* approuvé en 1945 et altéré en 1973 (Portugal et les autres pays de la CPLP).

Texte de l'*Accord Orthographique de la Langue Portugaise (Acordo Ortográfico da Língua Portuguesa)* de 1990.

Les sources ont été téléchargées depuis les sites Internet suivants :¹⁵

<http://www.portaldalinguaportuguesa.org/index.php?action=acordo>

<http://www.flip.pt/tabid/514/default.aspx>

ÉTUDES, MONOGRAPHIES, ARTICLES

ALMEIDA CARDOSO Elis de, s.d., *Evolução das mudanças ortográficas* (texte téléchargé depuis : <http://www.velhosamigos.com.br/ortografia.html>).

¹⁵ Les sites cités dans la bibliographie ont été consultés dernièrement en janvier 2010.

- BECHARA Evanildo, 1991, As fases da língua portuguesa escrita, (in :) Dieter Kremer (éd.), *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Tome III, Tübingen : Max Niemeyer Verlag, 68–76.
- CARDEIRA Esperança, 2006, *O Essencial sobre a História do Português*, Lisboa : Caminho.
- CASTRO Ivo, DUARTE Inês, LEIRIA Isabel, 1987, *A Demanda da Ortografia Portuguesa. Comentário do Acordo Ortográfico de 1986 e subsídios para a compreensão da Questão que se lhe seguiu*, Lisboa : Sá da Costa.
- CASTRO Ivo, 1991, *Curso de História da Língua Portuguesa*, Lisboa : Universidade Aberta.
- CASTRO Ivo (org.), 1991, *Curso de História da Língua Portuguesa. Leituras complementares*, Lisboa : Universidade Aberta.
- CASTRO Ivo, 2006, *Introdução à História do Português*, segunda edição revista e muito ampliada, Lisboa : Edições Colibri.
- CUNHA Celso, LINDLEY CINTRA Luís F., 1984, *Nova Gramática do Português Contemporâneo*, Lisboa : Edições João Sá da Costa.
- GOMES Aldónio, CAVACAS Fernanda, 2005, *Escrever Direito. Ortografia*, Lisboa : Clássica Editora.
- GOMES Francisco Álvaro, 2008, *O Acordo Ortográfico*, Porto : Edições Flumen–Porto Editora.
- GONÇALVES Maria Filomena, 2003, *As Ideias Ortográficas em Portugal de Madureira Feijó a Gonçalves Viana (1734–1911)*, Lisboa : Fundação Calouste Gulbenkian.
- GONÇALVES VIANNA A.R., VASCONCELLOS ABREU G., 1885, *Bases da ortografia portuguesa*, Lisboa : Imprensa Nacional (texte téléchargé depuis : <http://purl.pt/437>).
- GONZALEZ Eugénia, 1996, Algumas considerações sobre a ortografia e as suas reformas, (in :) Inês Duarte, Matilde Miguel (orgs.), *Actas do XI Encontro Nacional da Associação Portuguesa de Linguística*, Vol. III, Lisboa : Colibri, 315–324.
- HLIBOWICKA-WĘGLARZ Barbara, 2003, *Język portugalski w świecie*, Lublin : Wydawnictwo Uniwersytetu Marii Curie-Skłodowskiej.
- LINDLEY CINTRA Luís F., 1974, Langue parlée et traditions écrites au Moyen-Age (Péninsule Ibérique), (in :) Gaetano Macchiaroli, John Benjamins (éds.), *Atti del XIV Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza* (estratto), 463–472.
- MATTOSO António, 2007, *Norma-padrão e desvios. Aplicação actual da ortografia portuguesa* (texte téléchargé depuis : http://www.letrario.pt/1_pt/700/700.htm).
- MENDES DE CARVALHO Manuel, 1990 e 1996, *Ortografias* (texte téléchargé depuis : http://www.dha.inec.pt/npe/portugues/paginas_pessoais/MMC/Ortograf.html).
- MIRA MATEUS Maria Helena, 2007, *Algumas observações sobre a ortografia portuguesa* (texte téléchargé depuis : http://www.letrario.pt/1_pt/700/700.htm).
- PEIXOTO DA FONSECA Fernando Venâncio, 1985, *O Português entre as Línguas do Mundo*, Coimbra : Livraria Almedina.
- PEIXOTO DA FONSECA Fernando Venâncio, 2006, *Breve bibliografia normativa da Língua Portuguesa* (texte téléchargé depuis : http://www.letrario.pt/1_pt/700/700.htm).
- Prontuário da Língua Portuguesa* (2008), Porto : Porto Editora.
- SARAIVA José Hermano, 2000, *Krótká historia Portugalii*, trad. pol. Ewa Łukaszyk, Kraków : Universitas.
- SILVA Maurício, 1999, Reforma ortográfica e nacionalismo lingüístico no Brasil, *Revista Philologus*, Ano 5, n.º 15, Rio de Janeiro, 58–67 (texte téléchargé depuis : [http://www.filologia.org.br/revista/artigo/5\(15\)58-67.html](http://www.filologia.org.br/revista/artigo/5(15)58-67.html)).
- TEYSSIER Paul, 1982, *História da Língua Portuguesa*, trad. Celso Cunha, Lisboa : Sá da Costa Editora.
- TUFANO Douglas, 2008, *Guia Prático da Nova Ortografia. Saiba o que mudou na ortografia brasileira*, Melhoramentos, São Paulo (texte téléchargé depuis : <http://novaortografia.com/guia-pratico-da-nova-ortografia/>).

ARTICLES DE PRESSE CONSULTÉS ET CITÉS – ORDRE CHRONOLOGIQUE (TOUS LES ARTICLES ONT ÉTÉ CONSULTÉS EN DÉCEMBRE 2009 ET JANVIER 2010)

- 10/11/2004 = *Acordo ortográfico vai gerar polémica*, (in : *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/Inicio/interior.aspx?content_id=588908)).
- 23/08/2007 = Hélio Schwartsman, *Reforma estúpida*, (in : *Folha Online* (<http://www1.folha.uol.com.br/folha/pensata/ult510u322182.shtml>)).
- 27/11/2007 = Fernando dos Santos Neves, *Quem tem medo do Acordo Ortográfico ?*, (in : *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/Inicio/interior.aspx?content_id=989810)).
- 8/02/2008 = Fernando dos Santos Neves, *Acordo Ortográfico da Língua Portuguesa : problema linguístico ou problema político ?*, communication lue pendant la XIV^e Semaine Sociologique de l'Université Lusophone de Porto (<http://ciberduvidas.sapo.pt/articles.php?rid=1597>)).
- 9/02/2008 = José Eduardo Agualusa, *Acorda, Acordo, ou dorme para sempre*, (in : *A Capital* (<http://www.ciberduvidas.com/controversias.php?rid=1602>)).
- 12/03/2008 = Vasco Graça Moura, *Cavaquismo e Acordo Ortográfico*, (in : *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/Inicio/interior.aspx?content_id=1004102)).
- 15/03/2008 = João Malaca Casteleiro, *Um novo Acordo Ortográfico*, (in : *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/Inicio/interior.aspx?content_id=996077)).
- 21/03/2008 = Vasco Pulido Valente, *Muito barulho para nada*, (in : *Público* (<http://ciberduvidas.sapo.pt/controversias.php?rid=1640>)).
- 4/04/2008 = João Malaca Casteleiro, *Acordo Ortográfico : Opositores têm posição « tacanha »*, (in : *Jornal de Notícias* (http://jn.sapo.pt/PaginaInicial/Interior.aspx?content_id=929260)).
- 7/04/2008 = Carlos Reis, *Acordo Ortográfico : para além de Portugal*, communication lue pendant l'Audition Parlementaire sur l'Accord Orthographique de la Langue Portugaise, promue par la Commission d'Éthique, de Société et de Culture de l'Assemblée de la République, à Lisbonne (<http://www.ciberduvidas.com/controversias.php?rid=1674>)).
- 8/04/2008 = Luís Miguel Queirós, *Letras que caem, duplas grafias que ficam*, (in : *Público* (<http://ciberduvidas.sapo.pt/articles.php?rid=1661>)).
- 13/04/2008 = « *O Acordo Ortográfico tem uma dimensão estratégica* », (in : *Público* (<http://www.ciberduvidas.com/controversias.php?rid=1678>)).
- 17/04/2008a = Boaventura de Sousa Santos, *Libertem a Língua*, (in : *Visão*, p. 32).
- 17/04/2008b = Sara Belo Luís, *Português correto*, (in : *Visão*, pp. 94–102).
- 19/04/2008 = Inês Pedrosa, *Em vez da coisa, o Acordo*, (in : *Expresso* (<http://ciberduvidas.sapo.pt/controversias.php?rid=1687>)).
- 2/05/2008 = *Culture : Projet de réforme de la langue portugaise*, (in : *Fenêtre sur l'Europe* (<http://www.fenetreeurope.com/php/page.php?section=actu&id=11094>)).
- 3/05/2008 = António Emiliano, *Desaccordos ortográficos*, (in : *Expresso* (<http://ciberduvidas.sapo.pt/articles.php?rid=1706>)).
- 6/05/2008a = José Vítor Malheiros, *A mãe e o pai da ortographia portuguesa*, (in : *Público* (<http://ciberduvidas.sapo.pt/articles.php?rid=1711>)).
- 6/05/2008b = *Portugueses fazem abaixo-assinados sobre acordo ortográfico*, (in : *Lusa* (<http://www.agencialusa.com.br/index.php?iden=15854>)).
- 10/05/2008 = Edite Estrela, *Sou a favor*, (in : *Expresso* (<http://ciberduvidas.sapo.pt/controversias.php?rid=1720>)).
- 16/05/2008 = *Portugal : le Parlement approuve le rapprochement du portugais avec le brésilien*, (in : *La Presse Canadienne* (http://www.matin.qc.ca/articles/20080516102453/portugal_parlement_approuve_rapprochement_portugais_avec_bresilien.html)).
- 21/07/2008 = *Acordo Ortográfico promulgado por Cavaco Silva*, (in : *Visão* (<http://aeiou.visao.pt/acordo-ortografico-promulgado-por-cavaco-silva=f521520>)).

- 23/07/2008 = Vasco Graça Moura, *NÃO !*, (in :) *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/inicio/interior.aspx?content_id=995496).
- 30/09/2008 = *Lula da Silva promulgou Acordo Ortográfico*, (in :) *Visão* (<http://aeiou.visao.pt/lula-da-silva-promulgou-acordo-ortografico=f497056>).
- 27/04/2009 = *Acordo Ortográfico entrará em vigor « seguramente este ano »*, (in :) *Visão* (<http://aeiou.visao.pt/acordo-ortografico-entrara-em-vigor-seguramente-este-ano=f506190>).
- 10/06/2009 = Sérgio Barreto Mota, *Brasil também critica o Acordo Ortográfico*, (in :) *Diário de Notícias*, (http://dn.sapo.pt/inicio/artes/interior.aspx?content_id=1259098&seccao=Livros).
- 23/08/2009 = « *O acordo ortográfico é uma merda* », (in :) *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/gente/entrevistas/interior.aspx?content_id=1342820).
- 6/09/2009 = Francisco Leite Monteiro, *Acordo ortográfico*, (in :) *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/inicio/opiniao/opiniaodoleitor.aspx?content_id=1354455).
- 20/09/2009 = *Miguel Sousa Tavares : Acordo Ortográfico é « acto colonial »*, (in :) *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/inicio/globo/interior.aspx?content_id=1367389&seccao=CPLP).
- 30/10/2009 = Albino de Brito Freire, *O novo acordo ortográfico está vigendo em Portugal ?*, (in :) *Paraná Online* (<http://www.parana-online.com.br/colunistas/29/71688/>).
- 2/11/2009 = « *O novo acordo ortográfico está vigendo em Portugal ?* », (in :) *Visão* (<http://aeiou.visao.pt/o-novo-acordo-ortografico-esta-vigendo-em-portugal=f535402>).
- 4/11/2009 = *Brasil pressiona a Ratificação do Acordo Ortográfico e Outras...*, (in :) *Visão* (<http://aeiou.visao.pt/brasil-pressiona-a-ratificacao-do-acordo-ortografico-e-outras=f535752>).
- 16/12/2009 = *Acordo ortográfico não chega às escolas em 2010*, (in :) *Diário de Notícias* (http://dn.sapo.pt/inicio/portugal/interior.aspx?content_id=1449107).

INFORMATIONS UTILES (CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE L'ORTHOGRAPHE PORTUGAISE PREVUS PAR L'ACCORD DE 1990)

http://aeiou.visao.pt/users/126/12625/acordoortografico_653da239ce16a79ae75b83f89bab4037.swf

<http://novaortografia.com/>

<http://prowebpt.com/2008/05/02/tudo-sobre-o-novo-acordo-ortografico/>

<http://www.ciberduvidas.com/index.php>

<http://www.portaldalinguaportuguesa.org/>

<http://www.umportugues.com/>

<http://www.velhosamigos.com.br/ortografia.html>

Summary

Does the European Portuguese Risk Becoming a Peripheral Language?

The question put in the title comes from polemics and discussions going on in Portugal on the subject of the recent Portuguese writing reform (1990). Its long legislation process has only finished in the last years. A concise history of the Portuguese language's orthography and changes introduced by the reform, purposing an unification of the European and Brazilian Portuguese writing, are presented in the paper. Afterwards, based on Portuguese and global press extracts from 2004–2009, comes an analysis and a critique of the arguments adduced by partisans of the reform, explaining its legitimacy and advantages, as well as by its opponents, much more numerous in Portugal. The last ones prophesy a forthcoming marginalization of their version of the Portuguese language in comparison to Brazilian version's approaching hegemony.

Streszczenie

Czy europejskiej wersji języka portugalskiego grozi marginalizacja?

Pytanie w tytule artykułu zostało postawione z powodu toczących się w Portugalii polemik i dyskusji wokół ostatniej reformy pisowni języka portugalskiego (1990), której długi proces legislacji zakończył się dopiero w ostatnich latach. W artykule przedstawiono pokrótce historię portugalskiej ortografii oraz zmiany wprowadzane przez reformę, mające na celu ujednoczenie pisowni europejskiej i brazylijskiej wersji języka portugalskiego. Następnie, na podstawie wycinków z prasy portugalskiej i światowej z lat 2004–2009 przeanalizowano i poddano krytyce argumenty, jakimi posługują się zarówno zwolennicy reformy, tłumacząc jej zasadność i wypływające z niej korzyści, jak i jej przeciwnicy – dużo liczniejsi w Portugalii – wieszczący rychłą marginalizację swojej wersji języka portugalskiego wobec nadchodzącej hegemonii wersji brazylijskiej.